PHARMA PRAT
AIDE À LA PRATIQUE OFFICINALE

Facturation : Comment éviter les rejets ?

Contexte

Lors des télétransmissions, les factures peuvent parfois faire l'objet de rejet dans les bases de l'Assurance Maladie.

Dans certains cas, ces rejets auraient pu être évités.

Enjeux

Chaque facture doit faire l'objet d'une vigilance quant aux informations télétransmises.

Limiter les rejets, c'est :

- un paiement plus rapide des factures,
- un gain de temps administratif et financier (pas de nécessité de recycler les factures),
- et signifie que les dossiers des patients sont à jour.

Facturation

Vérification des droits : via **ADRi - Acquisition des DRoits intégrés**

⇒ Permet de récupérer, directement dans le logiciel de facturation, les informations de l'Assurance Maladie concernant la situation de prise en charge des patients (ALD, CSS, Médecin traitant, Maternité…) ;

⇒ Diminue le nombre de factures rejetées, notamment liées aux droits des patients.

⇒ Si le patient n'a pas sa Carte Vitale : le logiciel offre la possibilité de récupérer les droits du patient directement dans les bases de données de l'Assurance Maladie.

⇒ Si la Carte Vitale du patient n'est pas à jour : le logiciel le détecte automatiquement et va récupérer ses droits en ligne.

PHARMA PRAT
AIDE À LA PRATIQUE OFFICINALE

Se rapprocher de son éditeur de logiciel afin d'activer systématiquement ce service

L'attestation de droit éditée est valable uniquement sous réserve d'un changement de situation :
⇒ **Consultation ADRI** pour valider les informations présentées.

En cas de doute ou en l'absence de carte vitale :
⇒ **Consultation ADRI**

Exonération :

S'assurer de la bonne indication du **code exonération** en fonction de la situation médico-administrative de l'assuré et de la prescription médicale.

Le module "aide à la facturation" de Pharmaprat aide à trouver l'exonération adéquate.

Information de facturation :

Il est obligatoire d'indiquer le numéro de prescripteur qui a établi la prescription médicale.
Une vigilance doit être apportée à l'i**ndication du bon numéro de prescripteur** :

- médecin salarié d'un établissement,
- médecin libéral,
- médecin du travail/scolaire…

En pratique

Gestion des Rejets :

Pour faciliter la gestion des rejets, un **courriel "Compagnon Flux Tiers"** est adressé. Ce dernier comporte les éléments essentiels à la compréhension et à la consigne de traitement.

A consulter

Le service ADRi : un outil pour fiabiliser votre facturation

Clic Santé CIS : Notre métier, vous accompagner : Télétransmission